

Le 22 décembre 2025

KNDS France renouvelle son engagement auprès des Forges de Tarbes

Dans le cadre de l'économie de guerre et de la montée en cadence de la production de munitions d'artillerie de 155mm, KNDS France renouvelle son engagement envers Les Forges de Tarbes à la faveur d'un contrat Long Term Agreement (LTA) de 3 ans.

Ce contrat, inédit par sa durée et ses modalités, porte sur la fourniture de corps creux d'obus de 155mm à KNDS France, en assurant leur production sur une période de 3 ans pouvant être reconduite pour 3 ans supplémentaires. Cet accord structurant fixe une fourniture comprise entre 60 000 et 150 000 corps creux par Les Forges de Tarbes pour la période 2026-2028.

Ce passage de commandes annuelles de la part de KNDS France à un contrat de 3 ans reconductible permet un accompagnement des Forges de Tarbes dans sa montée en puissance capacitaire.

Les Forges de Tarbes s'engagent notamment sur la période du contrat à doubler la capacité allouée en cas de demande de KNDS France, un mécanisme d'adaptation de l'outil industriel permettant de répondre aux nécessités de l'économie de guerre.

À propos de KNDS

KNDS est le premier groupe paneuropéen de défense terrestre, rassemblant plus de 10 000 employés et générant 3,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2024. Avec un carnet de commandes solide de 23,5 milliards d'euros en 2024, le groupe fournit des solutions de mission complètes et innovantes, fondées sur des technologies de pointe. S'appuyant sur une expertise industrielle approfondie et de solides partenariats, KNDS développe des solutions ouvertes et interopérables combinant systèmes habités et non habités, conçues pour répondre aux défis opérationnels de demain. En tant que maître d'œuvre, il propose l'ensemble des capacités de type « système de systèmes », couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, des plateformes aux munitions et aux services, en prenant en charge l'ensemble du cycle de vie des produits.

Né de l'alliance de Nexter et Krauss-Maffei Wegmann, réunissant des nations clés au sein d'un même groupe, KNDS incarne la voie vers un avenir collectif et efficace pour la souveraineté et la sécurité de la défense européenne, en favorisant la standardisation et l'interopérabilité entre les forces européennes et de l'OTAN.

Fort de plusieurs décennies d'expérience éprouvée au combat et de la confiance de 24 armées européennes et 19 à travers le monde, KNDS incarne un modèle uni et performant au service de la stabilité et de la sécurité à long terme en Europe et au-delà.

Contacts Presse

Guillem MONSONIS
+33 7 63 06 63 57
guillem.monsonis@knds.fr

Antoine MOLLARD
+33 7 64 26 37 88
antoine.mollard@knds.fr

À propos des Forges de Tarbes

Patrimoine de l'industrie française, l'usine des Forges de Tarbes est implantée sur le site historique de l'Arsenal à Tarbes (65). Elle fournit les corps creux destinés à de grands industriels de la défense terrestre et navale. La société dispose d'un savoir-faire unique et est la seule forge capable d'assurer la production de corps creux de grandes dimensions en France.

À propos d'EUROPLASMA

Créé en 1992, Europlasma est un groupe français présent dans des secteurs industriels stratégiques tels que la défense et contribue à la préservation de l'environnement grâce à ses solutions uniques de destruction des déchets dangereux ainsi qu'à la décarbonation des industries. Le Groupe est constitué de 3 grands pôles d'activité :

- **L'industrie** : fabrication de pièces forgées et fondues (corps creux, roues de train...) et de feuilles d'aluminium anodisées pour condensateurs ;
- **La dépollution** : solutions de traitement de l'amiante, crasses d'aluminium, cendres volantes ;
- **La décarbonation** : production d'un combustible (CSR) à partir de déchets non recyclables en substitut d'énergies fossiles.

L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0014011QJ8 - ALEUP / LEI 969500WYVNHBV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlosma.com.

Contacts :

Europlasma

Relations actionnaires – contactbourse@europlosma.com

ACTUS finance & communication

Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 679 – europlasma@actus.fr

Amaury DUGAST – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – adugast@actus.fr

Avertissement

Le présent communiqué contient des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 3 du Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 disponible sur le site www.europlosma.com dans la rubrique « information réglementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlosma.com). Le marché Euronext Growth est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22), de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 et enregistré comme un marché de croissance des PME. Les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu et adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur le marché Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que sur un marché réglementé. Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.

La société EUROPLASMA rappelle qu'elle a mis en place en avril 2024¹ un financement sous forme de bons d'émissions d'obligations convertibles en actions nouvelles de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant avec la société Environmental Performance Financing, société du groupe Alpha Blue Ocean, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société. Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées sur le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Environmental Performance Financing. Les investisseurs sont donc invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société dans la mesure où ces opérations de financement peuvent avoir un fort impact dilutif, particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La Société rappelle que cette opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place. Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ces opérations, mentionnés dans le communiqué ci-dessous ainsi qu'au chapitre 3 du Rapport Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 disponible sur le site www.europlosma.com dans la rubrique « information réglementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlosma.com).

¹ 2024-04-24-Financement-OCABSA-EPF-2024_VDEF.pdf